

Mon Dieu ! il n'y a pas matière à ietère dans tout cela. Et si le charlatanisme ne comprenait pas d'autre signification que toutes celles que je viens de citer, je n'aurais nulle envie d'en parler. Car que m'importe qu'on soit de Cereto, voyageur, babillard sur la place publique, ou danseur à la mode, ou batteur émérite ; tous ces différents états peuvent être très louables en eux-mêmes, et tous ces différents individus me paraissent très moraux.

Qu'est-ce donc encore une fois que le charlatanisme médical ? Attention ; il faut définir. " Le charlatanisme médical est tout acte par lequel des médecins pris séparément ou *collectivement* dérogent aux lois d'honnêteté, de morale, qui dans la profession médicale doivent être autant, sinon plus scrupuleusement observées que dans aucune des nombreuses conditions de la société."

Envisagé à ce point de vue, qui nous semble exact, le charlatanisme prend des proportions gigantesques puisqu'il peut ne pas craindre de pénétrer dans nos vastes enceintes universitaires. C'est en effet ce qui est arrivé ; et c'est parceque cela est arrivé que la loi est venue au secours de la médecine, et lui a dit avec fermeté : je vais te protéger.

Cela est arrivé, quand une université s'est arrogé le droit de faire des étudiants en médecine avec des élèves qui ne possédaient pas les connaissances requises, puisque ces mêmes élèves ne pouvaient montrer des certificats satisfaisants. Peut-on supposer, n'est-ce pas, qu'un élève de méthode ou de versification est suffisamment qualifié pour étudier une science aussi vaste que la science médicale. Non, non, mille fois non !

Cela est arrivé, quand un diplôme a été donné à des individus bien et dûment reconnus comme n'ayant pas d'autre qualification que celle d'un gousset garni aux dépens de la santé publique !

L'autorité avait donc droit de s'alarmer, et j'ai donc droit de dire que nous devons être fiers du secours généreux qu'elle est venue nous porter dans la dernière loi médicale, parce que celle-ci ne reconnaît maintenant qu'à un bureau spécial d'examineurs le droit de faire subir les examens pour l'admission à l'étude de la médecine, et nous assure ainsi que les droits de la profession ne pourront plus être sacrifiés aux intérêts des écoles.

Il était temps. Si nous voulons guérir un organe malade, il nous faut bien souvent chercher la cause de la maladie dans un autre organe. Si nous voulons détruire le charlatanisme des individus, commençons par détruire le charlatanisme *collectif*. La vénalité professée collectivement, conduit à la vénalité individuelle. Or le charlatan n'est pas autre chose que la vénalité personnifiée.